

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le 16 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoint
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN,
Mlle E. GIGANT, Mr F. FILIGHEDDU,
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 21/12/10
Reçu en Sous Préfecture le 22/12/10

POUVOIRS :

Mr A. COZANET a donné pouvoir à Mr J.P. RANCHOUX
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

ABSENTE EXCUSEE :

Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

SECRETARE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

N° 78 /2010

Délibération Modificative n° 06 – Budget Commune 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2311 -1 à 3, L 2312 - 1 à 4 et L 2313 - 1 et suivants,

VU la délibération en date du 29 mars 2010, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

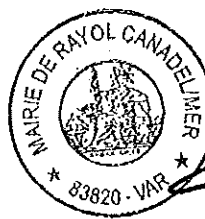
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif 2010, en section d'investissement et section de fonctionnement, Madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT		
Articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2135 installations générales	4 000	
2152 Installations de Voirie	5 000	
21571 Matériel roulant	19 900	
2315 Traversée du Rayol		24 000
202 documents d'urbanisme		4 900

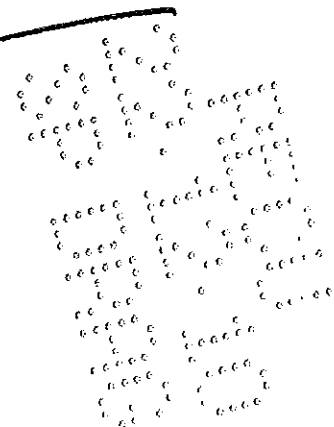
FONCTIONNEMENT		
Articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6413 Personnel non titulaire		23 200
658 charges de gestion courante	10 000	
6 554 Contribution organismes regroupés	10 000	
60622 carburant	3 200	

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
DONNE son accord à l'unanimité, pour les modifications budgétaires ci-dessus détaillés.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



[Handwritten signature]



83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

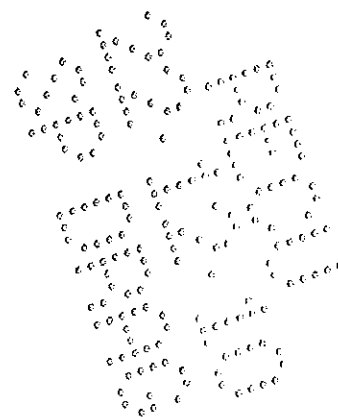
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	55 865,00	4 900,00	4 900,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	40 800,00	4 900,00	4 900,00
2031	Frais d'études	3 600,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	9 965,00	0,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels.	1 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	827 157,20	-28 900,00	-28 900,00
2111	Terrains nus		0,00	0,00
2116	Cimetières	29 219,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	61 845,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	8 415,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	29 485,20	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	34 150,00	0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	5 000,00	-4 000,00	-4 000,00
2138	Autres constructions		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	537 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	31 850,00	-5 000,00	-5 000,00
21534	Réseaux d'électrification	27 902,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant - Voirie	38 000,00	-19 900,00	-19 900,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 600,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 016,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 675,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 879 621,00	24 000,00	24 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 879 621,00	24 000,00	24 000,00
2318	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 762 643,20	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	158 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	158 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautions reçus		0,00	0,00
Total des dépenses financières		158 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 920 643,20	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
20442	Personnes de droit privé		0,00	0,00
2115	Terrains bâtis		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00	0,00
2138	Autres constructions		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 920 643,20	0,00	0,00

83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

	+
RESTES A REALISER 2009 (11)	0,00
	+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;
(2) cf. I - B - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Voir état III-B3 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;
(8) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	616 700,00	-3 200,00	-3 200,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménage)	4 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	15 000,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	45 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	11 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	25 000,00	-3 200,00	-3 200,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	600,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 600,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	500,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	2 800,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	206 300,00	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	18 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	0,00	0,00
61521	Terrains	10 000,00	0,00	0,00
61522	Bâtiments	6 000,00	0,00	0,00
61523	Voies et réseaux	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	6 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	24 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	4 500,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	6 500,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs (5)	6 800,00	0,00	0,00
6226	Honoraires (5)	20 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux (5)	25 000,00	0,00	0,00
6228	Divers (5)	17 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions (5)	5 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies (5)	4 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés (5)	600,00	0,00	0,00
6237	Publications (5)	2 500,00	0,00	0,00
6238	Divers (5)	4 000,00	0,00	0,00
6248	Divers (5)	11 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements (5)	200,00	0,00	0,00
6256	Missions (5)	200,00	0,00	0,00
6257	Réceptions (5)	1 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement (5)	6 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications (5)	12 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (collocations...) (5)	1 100,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux (5)	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	14 500,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 084 850,00	23 200,00	23 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	750,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	13 500,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	4 800,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	655 000,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	50 000,00	23 200,00	23 200,00

83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

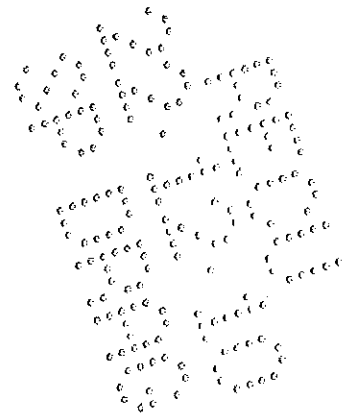
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
64168	Autres emplois d'insertion	1 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	74 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	145 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 500,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	61 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	32 000,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	8 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	28 000,00	0,00	0,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	2 600,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 073,00	0,00	0,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	573,00	0,00	0,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	3 500,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	474 977,38	-20 000,00	-20 000,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels .	19 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	45 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 700,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	1 800,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	95 655,00	0,00	0,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	219 622,38	-10 000,00	-10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 500,00	0,00	0,00
65733	Départements	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	3 000,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres .	68 700,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de la gestion courante	18 000,00	-10 000,00	-10 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 180 600,38	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	100 200,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 200,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	2 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (fonctionnement) (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 284 800,38	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	195 078,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)	253 522,62	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des Immos incorporelles et corporelles	377,62	0,00	0,00
6812	Dotations aux amort. des charges de fonctionnement à répa	253 145,00	0,00	0,00
Total des prélèvements issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement		448 600,62	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		448 600,62	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 733 401,00	0,00	0,00

83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

	+
RESTES A REALISER 2009 (12)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (12)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;
(2) cf. I - B - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Sauf le compte 021 retracé au sein du chapitre 012 ;
(6) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(10) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(11) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(12) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le 16 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN,
Mlle E. GIGANT, Mr F. FILIGHEDDU,
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr A. COZANET a donné pouvoir à Mr J.P. RANCHOUX
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

ABSENTE EXCUSEE :

Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

SECRETARE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

Transmis Sous Préfecture le 21/12/10
Reçu en Sous Préfecture le 22/12/10

N° 79/2010

Demande d'aide au Conseil Général – Campagne de Communication 2011 – Tri sélectif.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est très important, compte tenu des résultats obtenus, meilleurs d'année en année, de poursuivre la campagne de communication auprès des administrés, dont les enfants scolarisés dans l'école communale.

Le montant du devis s'élève à : 3 324, 46 H.T.

La dépense sera prévue au budget primitif 2011, article 6238, en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de demander au Conseil Général, une aide la plus importante possible, afin de pouvoir financer la campagne de communication 2011 pour le tri sélectif.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le 16 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN,
Mlle E. GIGANT, Mr F. FILIGHEDDU,
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr A. COZANET a donné pouvoir à Mr J.P. RANCHOUX
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

ABSENTE EXCUSEE :

Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme D. CORDOLA

Transmis Sous Préfecture le 21/12/10
Reçu en Sous Préfecture le 22/12/10

N° 80/2010

Formation de tir Police Municipale – Remboursement de frais

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Chef de Service de Police municipale, dans le cadre de sa formation obligatoire dispensée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) a dû, comme chaque année engager des frais pour sa formation au tir et au maniement des armes, à savoir :

- Licence annuelle 2010/2011..... 120 €
- 4 boites munitions rechargeables..... 40 €

TOTAL 160 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rembourser les frais engagés par le Chef de service de la police municipale, dans le cadre de sa formation obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité le remboursement de la somme de 160 euros engagée par le chef de service de la Police Municipale pour sa formation au tir et au maniement des armes.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le 16 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN,
Mlle E. GIGANT, Mr F. FILIGHEDDU,
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr A. COZANET a donné pouvoir à Mr J.P. RANCHOUX
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

ABSENTE EXCUSEE :

Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

SECRETARE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

Transmis Sous Préfecture le 21/12/10
Reçu en Sous Préfecture le 22/12/10

N° 81/2010

Attribution du Marché à bons de commande « Travaux de restructuration et d'entretien de la voirie communale.

Madame le Maire expose :

Afin de réaliser les travaux de restructuration et d'entretien de la voirie communale, il est proposé de contracter un marché à bons de commande avec une entreprise spécialisée, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Ce type de marché permet de réaliser des économies et d'apporter plus de réactivité sur l'entretien des voies de la commune.

Le montant minimum des travaux s'élève à 50 000 € HT/an et le montant maximum s'élève à 500 000 € HT/an.

Les crédits sont prévus aux budgets 2010 et seront prévus dans les prochains budgets
Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer, après avoir eu lecture du rapport d'analyse des offres de ce marché, la réunion de la commission d'appel d'offres s'étant réunie le 1^{er} décembre 2010 à 15h 00 pour l'ouverture des plis (présence de la DGCCRF et Trésorière Principale) et le 08 décembre 2010 à 9h 00 pour l'analyse des offres (présence de la trésorière principale).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

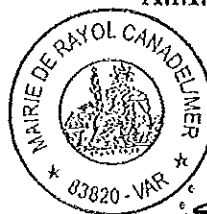
VOTE à l'unanimité et :

DECIDE d'attribuer le Marché à bons de commande « Travaux de restructuration et d'entretien de la voirie communale » à l'entreprise EIFFAGE RD 559 « Le Fenouillet » 83240 CAVALAIRE.

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché

DIT que Les crédits sont prévus aux budgets 2010 et seront prévus dans les prochains budgets

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



[Handwritten signature]

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le 16 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN,
Mlle E. GIGANT, Mr F. FILIGHEDDU,
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr A. COZANET a donné pouvoir à Mr J.P. RANCHOUX
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

ABSENTE EXCUSEE :

Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

Transmis Sous Préfecture le 21/12/10
Reçu en Sous Préfecture le 22/12/10

N° 82/2010

Modifications du guide de procédure interne applicable aux marchés à Procédure
Adaptée (MAPA).

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Vu le Code des Marchés publics issu du décret du 01/08/06 et notamment les articles 26 et 28.

Vu le Décret du 19 Décembre 2008 n° 2008 – 1356 modifiant l'article 28 du code des
Marchés Publics.

Vu la délibération du 31/03/2008 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des
Collectivités territoriales,

Vu les révisions du Code des Marchés Publics et notamment le décret du 19/12/2008 n° 2008
– 1356 Article 28 et les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales et notamment l'article 10 de la loi n° 2009 – 179 du 17/02/2009,

Vu le tableau annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour la procédure afin de suivre au mieux la
commande publique.

CONSIDERANT que les seuils des marchés publics ont changé.

Il est demandé au Conseil Municipal en application du Code Général des Collectivités
territoriales :

D'autoriser Madame le Maire à prendre toute disposition pour appliquer cette procédure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité et,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute disposition pour appliquer cette procédure.

Pour extrait conforme,

Mme le Maire,

A.M. COUMARIANOS



GUIDE DE PROCEDURE INTERNE MAPA

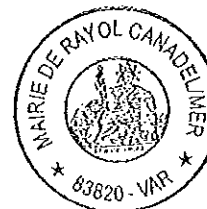
Rappel (art.. 28 CMP) :

Lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils mentionnés au II de l'article 26 (193.000,00 €HT pour les fournitures et services et 4.845.000,00 €HT pour les travaux), les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables si les circonstances le justifient, ou si son montant estimé est inférieur à 4 000 euros HT (1), ou dans les situations décrites au II de l'article 35.

Seuil des achats	Modalité de mise en concurrence	Attribution
De 4 000, 00 à 20.000,00 €HT	- Lettre de consultation adressée à 5 candidats visant à obtenir 1 à 3 devis	Décision municipale*
De 20.000,00 à 50.000,00 €HT	- Lettre de consultation adressée à 5 candidats visant à obtenir 3 devis minimum	Décision municipale*
De 50.000,00 à 90.000,00 €HT	- Etablir un dossier de consultation complet (AE, RC, CCAP, CCTP) - Publicité** sur profil d'acheteur + affichage en Mairie	Décision municipale prise après avis de la commission MAPA*
De 90.000,00 à 193.000,00 €HT	- Etablir un dossier de consultation complet (AE, RC, CCAP, CCTP) - Publicité** sur profil d'acheteur obligatoire et BOAMP ou JAL + affichage en Mairie	Décision municipale prise après avis de la commission MAPA*
<u>Travaux</u> : opération d'un montant supérieur à 193.000,00 €HT et inférieur à 4.845.000,00 €HT	- Etablir un dossier de consultation complet (AE, RC, CCAP, CCTP) - Publicité** sur profil d'acheteur obligatoire et BOAMP ou JAL + affichage en Mairie	Décision municipale prise après avis de la commission MAPA NB : Transmission du marché au contrôle de légalité

Transmettre décision municipale et projet de marché au contrôle de légalitéDurée de publicité recommandée : 21 jours au minimum (prévoir une durée plus longue si l'objet du marché le nécessite)*



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le 16 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN,
Mlle E. GIGANT, Mr F. FILIGHEDDU,
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr A. COZANET a donné pouvoir à Mr J.P. RANCHOUX
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

ABSENTE EXCUSEE :

Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

SECRETARE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

Transmis Sous Préfecture le 21/12/10
Reçu on Sous Préfecture le 22/12/10

N° 83/2010

Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour les services techniques

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au service technique de la Mairie au 1^{er} janvier 2011, poste pour un jeune qui remplace un agent qui part à la retraite qui était en 1^{ère} classe dont le poste sera supprimé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

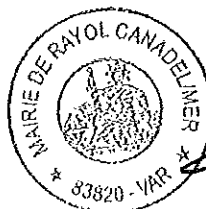
Vote à 10 voix pour et 4 contre,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au service technique de la Mairie.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2011.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le 16 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN,
Mlle E. GIGANT, Mr F. FILIGHEDDU,
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr A. COZANET a donné pouvoir à Mr J.P. RANCHOUX
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS

ABSENTE EXCUSEE :

Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

SECRETARE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

Transmis Sous Préfecture le 21/12/10
Reçu en Sous Préfecture le 22/12/10

N° 84/2010

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Madame le Maire rappelle que le C.L.S.H fonctionne depuis les vacances de printemps de l'année 2002 et accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans avec un effectif maximum de 32. Cette structure, ouverte chaque année, durant les vacances de printemps et les grandes vacances d'été, rencontre un vif succès auprès des enfants ainsi que des parents et est ouverte à un large public avec sa grille tarifaire applicable selon le quotient familial des parents. Madame le Maire propose de reconduire cette opération pour l'année 2011 et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de reconduire cette opération pour l'année 2011

- pendant les vacances de printemps du 18 au 29 avril
- pendant les vacances d'été du lundi 04 juillet au vendredi 19 Août


DECIDE de demander à la D.D.J.S l'habilitation pour cette période

SOLLICITE auprès du Conseil Général du Var l'attribution d'une aide financière la plus importante possible dans le cadre du fonctionnement du C.L.S.H.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prestation de services auprès de la C.A.F permettant l'application d'une grille tarifaire selon le quotient familial.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le 16 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE,
Mr C. CAVALLI Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. PRUVOST, Mr B. STERN,
Mlle E. GIGANT, Mr F. FILIGHEDDU,
Mr J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr A. COZANET a donné pouvoir à Mr J.P. RANCHOUX
Mme C. COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme D. CORDOLA
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS.

ABSENTE EXCUSEE :

Mme M.R. ORLANDO-LANDRY

SECRETARE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

Transmis Sous Préfecture le 21/12/10
Reçu en Sous Préfecture le 22/12/10

N° 85/2010

**Bilan d'activités 2009 et modifications des statuts du SIVAAD (Syndicat Intercommunal)
Varois d'Aide aux achats divers.**

Le Bilan d'activités 2009 et l'extrait du compte de gestion de la même année ont été présentés par l'Adjoint délégué Monsieur Christophe CAVALLI, ainsi que le changement statutaire du Syndicat.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bilan d'activités 2009 du SIVAAD est mis à la disposition de la population.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ce bilan et au changement statutaire du syndicat.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS

